

# LONDA 2025

Rapport sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique

## Ouganda

Rapport national



PARADIGM  
INITIATIVE



# LONDA 2025

## Rapport sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique

Rapport produit et publié par Paradigm Initiative  
Avril 2026

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales sous n'importe quelle forme, à condition que le crédit approprié soit accordé aux éditeurs et que l'œuvre soit présentée sans aucune déformation.

**Copyright ©2026 Paradigm Initiative**

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria.  
media@paradigmhq.org  
www.paradigmhq.org



Licence Creative Commons Attribution  
- Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de  
Modification (CC BY-NC-ND)

ISBN: 978-978-68-6631-4



# Ouganda

Par Sandra Aceng

## Résumé

Le rapport 2025 sur Londa en Ouganda utilise l'indice TheScore développé par Paradigm Initiative pour évaluer l'état des droits numériques et de l'inclusion en Ouganda. Le rapport se concentre sur des thèmes tels que la liberté d'expression, la vie privée, l'accès à l'information et l'impact des cadres juridiques sur l'engagement numérique, dans le but de mesurer le respect de la Déclaration de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) sur la liberté d'expression et l'accès à l'information (la Déclaration) à l'aide d'une approche mixte, intégrant des données quantitatives et des études de cas pour analyser les principaux domaines thématiques. Le rapport constate

des progrès significatifs dans les infrastructures numériques de l'Ouganda depuis 2016, notamment une pénétration accrue d'Internet et l'introduction de mesures juridiques telles que le règlement de 2021 sur la protection des données et la vie privée. Cependant, il met également en évidence des problèmes critiques persistants, notamment les coupures d'Internet, la censure et une fracture numérique exacerbée par des facteurs socio-économiques. Le rapport recommande de sensibiliser davantage le public aux droits numériques, de renforcer l'application des lois sur la protection des données et de garantir un accès équitable aux ressources numériques, en particulier dans les zones rurales et parmi les groupes marginalisés, afin de favoriser un environnement numérique plus inclusif.

## Introduction

La République d'Ouganda est un pays enclavé d'Afrique de l'Est, bordé à l'est par le Kenya, au nord par le Soudan du Sud, à l'ouest par la République démocratique du Congo, au sud-ouest par le Rwanda et au sud par la Tanzanie.<sup>1</sup> Cependant, 30,03 % de la population ougandaise est urbaine (15 430 672 personnes en 2025), tandis que 72,3 % vivait en zone rurale au début de l'année 2025<sup>2</sup>, avec un âge médian de 16,9 ans.<sup>3</sup> 50,4 % de la population est féminine, tandis que 49,6 % est masculine<sup>4</sup> et sa population a augmenté de 1,4 million, soit 2,8 %, entre le début de l'année 2024 et le début de l'année 2025.<sup>5</sup> Depuis 1986, le président de l'Ouganda est toujours Yoweri Museveni, membre du parti politique Mouvement de résistance nationale (NRM).<sup>6</sup>

Le rapport Londa Ouganda 2025 analyse les droits numériques et l'inclusion en Ouganda, et propose des recommandations essentielles pour l'amélioration et la conformité avec la Déclaration à l'aide de l'indice TheScore développé par Paradigm Initiative.

L'Ouganda a progressé dans le développement de son infrastructure numérique et de ses cadres juridiques pour l'économie numérique, ce qui a conduit à une croissance significative de la pénétration d'Internet, une grande partie de la population ayant désormais accès à une connexion haut débit, ainsi qu'à l'expansion de l'argent mobile et de la banque numérique, ce qui a permis un meilleur accès aux services financiers,<sup>7</sup> l'adoption de cadres juridiques tels que la loi de 2019 sur la protection des données et la vie privée et la création du Bureau de protection des données personnelles (PDPO) en 2021 constituent des avancées législatives notables en matière de protection des données personnelles et de la vie privée ; et l'adoption de diverses plateformes d'e-gouvernance et d'une « approche en chaîne » pour intégrer les technologies numériques dans la prestation des services publics, y compris le système judiciaire, afin d'améliorer l'efficacité et la transparence.

1. Ouganda <https://en.wikipedia.org/wiki/Uganda> (consulté le 15 novembre 2024 à 16 h 00 EAT)
2. Simon Kemp. (3 mars 2025). Digital 2025 : Ouganda <https://datareportal.com/reports/digital-2025-uganda> (consulté le 8 novembre 2025)
3. Population de l'Ouganda <https://www.worldometers.info/world-population/uganda-population/> (consulté le 8 novembre 2025)
4. DIGITAL 2025 : OUGANDA <https://datareportal.com/reports/digital-2025-uganda> (consulté le 8 novembre 2025)
5. DIGITAL 2025 : OUGANDA <https://datareportal.com/reports/digital-2025-uganda> (consulté le 8 novembre 2025)
6. Ouganda <https://en.wikipedia.org/wiki/Uganda> (consulté le 8 novembre 2025 à 15 h 47 EAT)
7. Fiona Luboga. (5 septembre 2024). Le parcours de progrès et de transformation numérique de l'Ouganda depuis l'indépendance <https://ict.go.ug/media/articles/ugandas-journey-of-progress-and-digital-transformation-since-independence>

Malgré ces progrès, des problèmes critiques liés aux droits numériques restent sans solution et, dans certains cas, se sont aggravés. Il s'agit notamment des coupures d'Internet, de la censure et du blocage des réseaux sociaux pendant les élections, qui restreignent considérablement l'accès à l'information. Des plateformes telles que Facebook restent bloquées en décembre 2025. Des lois répressives, telles que la loi de 2011 sur l'utilisation abusive des ordinateurs (modifiée en 2022), ont été utilisées contre les utilisateurs, et les technologies de surveillance, y compris la reconnaissance faciale, manquent de transparence et de garanties. Une fracture numérique persiste entre les zones urbaines et rurales et entre les sexes, en raison d'un accès limité aux smartphones, à l'électricité et à la culture numérique. Le recours à un système national d'identification numérique marginalise environ 40 % de la population dépourvue de pièce d'identité.<sup>8</sup> De plus, la sensibilisation aux droits numériques est faible et l'application des lois sur les données reste insuffisante.

## Accès à Internet et perturbations

L'accès à Internet reste un droit humain fondamental en Ouganda, conformément à la Constitution ougandaise de 1995, en particulier l'article 29(1)(a), qui garantit le droit à la liberté d'expression, y compris la liberté de recevoir et de communiquer des informations et des idées par le biais de tout média de son choix.<sup>9</sup> L'Ouganda a connu diverses initiatives, notamment des actions de plaidoyer menées par des organisations de la société civile en faveur des droits numériques et une législation visant à améliorer l'accès aux services Internet.<sup>10</sup> Cependant, des défis subsistent, notamment les restrictions imposées lors de troubles sociaux et la censure d'Internet. En janvier 2025, l'Ouganda comptait 14,2 millions d'internautes, soit une augmentation de 1,0 million (+7,8 %) entre janvier 2024 et janvier 2025, avec un taux de pénétration d'Internet de 28 % de la population totale<sup>11</sup> Le taux d'adoption d'Internet en Ouganda a augmenté de 4,9 % en termes relatifs (+130 points de base) au cours de la même période.

Des facteurs tels que l'accès limité à l'élec

8. Michael Aboneka. (2025). Les obstacles à l'identité numérique en Ouganda s'aggravent alors que la justice porte un coup dur à l'accès <https://digitalrightsalliance.africa/ugandas-digital-id-barrier-worsens-as-court-delivers-blow-to-access/>
9. Constitution de la République d'Ouganda <https://ulii.org/akn/ug/act/statute/1995/constitution/eng@2018-01-05> (consulté le 6 février 2025 à 14 h 28, heure sud-africaine)
10. <https://www.ucc.co.ug/download-category/performance-reports/> (consulté le 9 février 2025)
11. Simon Kemp. (3 mars 2025). Digital 2025 : Ouganda <https://datareportal.com/reports/digital-2025-uganda> (consulté le 8 novembre 2025)

tricité dans les zones rurales, les faibles niveaux de culture numérique et le coût élevé des appareils connectés à Internet, tels que les ordinateurs et les smartphones, constituent certains des obstacles qui affectent l'utilisation d'Internet.<sup>12</sup> Malgré une disponibilité généralisée du réseau, des données récentes de la GSMA indiquent que la couverture 4G de la population a atteint 96 %, mais que l'adoption d'Internet reste faible (22 %), ce qui crée un écart d'utilisation significatif.<sup>13</sup> Cette disparité importante est due à divers obstacles persistants, notamment le coût élevé des smartphones, les taxes sectorielles et la faible culture numérique de la population.<sup>14</sup>

Parmi les lois et mesures visant à favoriser un accès significatif, on peut citer la loi ougandaise sur les communications de 2013<sup>15</sup>, les programmes de culture numérique mis en œuvre par le gouvernement<sup>16</sup> et diverses organisations en Ouganda, les initiatives

visant à rendre Internet plus abordable afin de réduire les coûts, ainsi que le déploiement de réseaux communautaires par le gouvernement et des organisations pour améliorer l'accès à Internet dans les zones reculées.<sup>17</sup>

En 2025, plusieurs discussions ont eu lieu avec la Tanzanie afin de développer un réseau résilient et d'augmenter la bande passante grâce à la nouvelle liaison fournie par Kilimanjaro Telecom, dans le but de résoudre les problèmes de longue date liés à la connectivité du dernier kilomètre et à la fiabilité, et ainsi de réduire le coût de l'Internet en Ouganda.<sup>18</sup> En juillet 2025, l'Ouganda avait commencé à mettre en place sa propre production locale d'appareils numériques afin de réduire les coûts et d'élargir l'accès dans les parcs industriels de Namanve et de Mbale.<sup>19</sup>

De plus, en 2025, Airtel Ouganda et MTN Ouganda ont considérablement développé leurs réseaux 5G, améliorant ainsi la couverture et

12. Gillwald, A., Mothobi, O., Tusubira, F., & Ndiwalana, A. (2019). The State of ICT in Uganda (Document d'orientation n° 8 ; Série 5 : After Access – Assessing Digital Inequality in Africa). Research ICT Africa. [https://researchictafrica.net/wp-content/uploads/2019/05/2019\\_After-Access-The-State-of-ICT-in-Uganda.pdf](https://researchictafrica.net/wp-content/uploads/2019/05/2019_After-Access-The-State-of-ICT-in-Uganda.pdf) (consulté le 8 novembre 2025)
13. Qu'est-ce que la fracture numérique ? (GSMA) <https://www.gsma.com/breaking-barriers-closing-the-digital-divide/> (consulté le 31 janvier 2026)
14. Simon Kemp. (3 mars 2025). Digital 2025 : Ouganda <https://datareportal.com/reports/digital-2025-uganda> (consulté le 8 novembre 2025)
15. <https://www.ucc.co.ug/download/uganda-communications-act-2013/> (consulté le 13 janvier 2026)
16. Formation aux compétences numériques pour les agents des collectivités localesPDM <https://ict.go.ug/media/news/digital-literacy-training-for-local-government-officers#>
17. Ambrose Okai. (22 mai 2025). Les femmes d'Oyam adoptent le haut débit rural pour réduire la fracture numérique <https://ugandaradionetwork.net/story/oyam-women-embrace-rural-broadband-to-bridge-digital-divide> (consulté le 30 novembre 2025)
18. Amon Katungulu. (22 juillet 2025). L'Ouganda et la Tanzanie renforcent leur partenariat dans le domaine des TIC pour stimuler la connectivité numérique régionale <https://nilepost.co.ug/news/274541/uganda-and-tanzania-strengthen-ict-partnership-to-boost-regional-digital-connectivity> (consulté le 28 novembre 2025)
19. The Independent. (22 juillet 2025). L'Ouganda et la Tanzanie renforcent leur partenariat en matière de TIC <https://www.independent.co.ug/uganda-and-tanzania-strengthen-ict-partnership/> (consulté le 28 novembre 2025)

la qualité du service, en particulier dans les zones rurales.<sup>20</sup> Malgré ces progrès, la connectivité Internet en Ouganda reste inégale, certaines zones bénéficiant de débits élevés tandis que d'autres restent sous-développées, notamment dans les régions rurales. La forme la plus répandue est les données mobiles, qui sont plus sujette aux fluctuations en raison de facteurs tels que la congestion du réseau aux heures de pointe et les conditions météorologiques. Bien que les zones urbaines bénéficient de connexions plus rapides et plus stables grâce à l'expansion des réseaux de fibre optique et 4G/5G, une fracture numérique persiste entre les villes et les zones rurales, et la moyenne nationale reste inférieure à celle des pays développés.<sup>21</sup> En novembre 2025, 35 fournisseurs d'accès à Internet (FAI) étaient connectés au Point d'échange Internet de l'Ouganda (UIXP).<sup>22</sup>

Le coût de l'accès à Internet et des appareils constitue le principal obstacle à l'accès et à l'utilisation d'Internet, en particulier pour les ménages à faibles revenus. Le prix moyen d'un gigaoctet (Go) de données mobiles prépayées est de 1,11 dollar américain (envi-

ron 5 000 UGX), ce qui représente jusqu'à 16,2 % du revenu mensuel moyen d'un Ougandais.<sup>23</sup> Ce chiffre est supérieur à l'objectif « 1 pour 2 » de la Commission du haut débit, qui recommande qu'un Go de données ne coûte pas plus de 2 % du revenu mensuel moyen pour être considéré comme abordable, car les Ougandais dépensent environ 2,87 dollars américains par mois en données Internet, ce qui représente une charge importante par rapport aux besoins ou services de base obligatoires tels que l'alimentation et les soins de santé.<sup>24</sup> Les coûts d'Internet sont principalement affectés par la taxe de 5 % sur les services numériques introduite en juillet 2023 par l'Autorité fiscale ougandaise (URA), qui continue d'avoir un impact sur l'écosystème numérique en ciblant les entreprises non résidentes qui tirent des revenus de la fourniture de services numériques en Ouganda.

Le gouvernement a également continué d'appliquer une taxe de 12 % sur les données Internet dans le cadre d'un ensemble de mesures fiscales adoptées en vertu de la loi de 2021 sur les droits d'accise (amendement).<sup>25</sup> Une étude sur cette taxe de 12 % a révélé

20. Joan Kaberia. (17 décembre 2025). Airtel étend la 5G au-delà de Kampala <https://cioafrica.co/airtel-expands-5g-beyond-kampala/> (consulté le 31 janvier 2026)

21. Quelle est la vitesse de connexion Internet en Ouganda ? <https://allinafricasafaris.com/what-is-the-internet-speed-like-in-uganda/> (consulté le 30 novembre 2025)

22. The Uganda Internet eXchange Point <https://www.uixp.co.ug/networks> (consulté le 28 novembre 2025)

23. Paul Murungi. (Mercredi 6 septembre 2023). Les internautes dépensent en moyenne 5 000 shillings ougandais par mois en données <https://www.monitor.co.ug/uganda/business/markets/internet-users-spend-average-of-shs5-000-on-data-monthly-4359906> (consulté le 31 janvier 2026)

24. Dorothy Nakaweesi. (Jeudi 25 septembre 2025). Essor d'Internet : les Ougandais dépensent plus que jamais pour les données <https://www.monitor.co.ug/uganda/business/markets/internet-surge-ugandans-are-spending-more-on-data-than-ever-before--5205000> (consulté le 30 novembre 2025)

25. Publié à 19 h 07 · 29 avril 2021 par l'utilisateur : Nemz @AmanyaNemz [https://twitter.com/Parliament\\_Ug/status/1387800653356060672](https://twitter.com/Parliament_Ug/status/1387800653356060672) (consulté le 30 novembre 2025)

qu'elle affectait de manière disproportionnée l'accès des femmes à Internet.<sup>26</sup> Début 2025, 37,6 % des utilisateurs de réseaux sociaux en Ouganda étaient des femmes, contre 62,4 % d'hommes, et 16,9 % de l'ensemble des internautes ougandais (tous âges confondus) utilisaient au moins une plateforme de réseaux sociaux en janvier 2025.<sup>27</sup> Même si les prix des données sont compétitifs dans la région de l'Afrique de l'Est, l'Ouganda reste à la traîne par rapport au Kenya et au Rwanda en termes d'accessibilité financière globale par rapport au revenu moyen.<sup>28</sup>

Le coût des appareils est relativement élevé, les smartphones étant vendus entre 38 et 39 dollars américains, ce qui représente environ 39 % du PIB par habitant et 96 % du revenu des 40 % d'Ougandais les plus pauvres.<sup>29</sup> Cela s'explique principalement par la fiscalité, qui représente environ 35 % du prix d'un smartphone d'entrée de gamme, ce qui entrave encore davantage l'accès à Internet. Les

téléphones de cette catégorie sont donc les plus répandus en raison de leur accessibilité financière et de leur durabilité.<sup>30</sup> Le coût élevé des appareils connectés et des services de données, par rapport aux revenus, crée une fracture numérique en Ouganda. Malgré une meilleure couverture, le prix élevé empêche de nombreuses personnes de se connecter.<sup>31</sup>

En 2025, aucune restriction de connectivité ni aucune nouvelle limitation imposée par le gouvernement sur les plateformes de réseaux sociaux n'a été signalée, bien que l'accès à Facebook soit resté restreint, ce qui a entraîné des restrictions partielles sur les réseaux sociaux.<sup>32</sup> Cependant, certains utilisateurs peuvent toujours accéder à Facebook en utilisant des réseaux privés virtuels (VPN) et certains réseaux Wi-Fi.<sup>33</sup> Selon NetBlocks, qui calcule le coût économique des coupures d'Internet à l'aide de l'outil COST (Cost of Shutdown Tool), l'Ouganda perdrait chaque année 347 559 903 dollars américains, soit

26. Rehema Kahunde. (2 février 2023). Fiscalité, genre et accès à Internet : les enseignements de l'Ouganda <https://globaldev.blog/taxation-gender-and-internet-access-lessons-uganda/> (consulté le 30 novembre 2025)
27. Simon Kemp. (3 mars 2025). Digital 2025 : Ouganda <https://datareportal.com/reports/digital-2025-uganda> (consulté le 30 novembre 2025)
28. Dorothy Nakaweesi. (Jeudi 25 septembre 2025). Boom d'Internet : les Ougandais dépensent plus que jamais pour leurs données <https://www.monitor.co.ug/uganda/business/markets/internet-surge-ugandans-are-spending-more-on-data-than-ever-before--5205000> (consulté le 30 novembre 2025)
29. Betty Ndagire. (Mercredi 12 novembre 2025). 70 % des Ougandais ne sont toujours pas connectés, selon la GSMA <https://www.monitor.co.ug/uganda/business/technology/70-percent-of-ugandans-remain-offline-says-gsma--5261488> (consulté le 31 janvier 2026)
30. Betty Ndagire. (Mercredi 12 novembre 2025). 70 % des Ougandais restent hors ligne, selon la GSMA <https://www.monitor.co.ug/uganda/business/technology/70-percent-of-ugandans-remain-offline-says-gsma--5261488>
31. La fracture numérique se creuse alors que le coût des smartphones empêche des millions d'Ougandais d'accéder à Internet, selon un rapport <https://www.ugbulletin.co.ug/digital-divide-widens-as-smartphone-costs-keep-millions-of-ugandans-offline-says-report/>
32. Arthur Arnold Wadero. (Vendredi 12 août 2022). Facebook restera bloqué alors que les négociations entre le gouvernement et le géant technologique sont au point mort <https://www.monitor.co.ug/uganda/news/national/facebook-to-remain-shut-as-govt-talks-with-tech-giant-stall-3912172> (consulté le 30 novembre 2025)
33. Timothy Kalyegira. (Dimanche 7 décembre 2025). L'« interdiction » de Facebook par Museveni <https://www.monitor.co.ug/uganda/magazines/people-power/museveni-s-facebook-ban--5288966#story> (consulté le 31 janvier 2026)

environ 1 294 269 808 851 shillings ouganda-  
is, depuis le blocage de Facebook en janvier  
2021.<sup>34</sup> Début 2025, 38,6 millions de connex-  
ions mobiles étaient actives en Ouganda, soit  
76,2 % de la population. Cela signifie que le  
nombre de connexions mobiles en Ouganda  
a augmenté de 3,9 millions (+11,1 %) entre le  
début de l'année 2024 et le début de l'année  
2025.<sup>35</sup>

D'après les données de GSMA Intelligence,  
86,5 % des connexions mobiles en Ougan-  
da seraient désormais considérées comme «  
haut débit », c'est-à-dire qu'elles se connect-  
ent via des réseaux mobiles 3G, 4G ou 5G,  
et l'essor des eSIM a rendu cela encore plus  
facile ces dernières années.<sup>36</sup> Cependant, le  
rapport du recensement national de la popu-  
lation et du logement de 2024 a mis en év-  
idence des différences significatives dans  
l'utilisation d'Internet selon le sexe, 11 % des  
hommes déclarant utiliser Internet contre  
8 % des femmes. Il a également révélé des  
disparités régionales, le Buganda (19 %) af-  
fichant la proportion la plus élevée d'utilisa-  
teurs d'Internet, tandis que le Karamoja (3 %) en  
comptait la plus faible. L'Ouganda a réal-  
isé des progrès en matière d'accès à Internet  
et d'engagement numérique, s'alignant ain-  
si sur le principe 38 de la CADHP relatif à la

non-ingérence dans le contexte des médias  
et de la liberté d'expression, tel qu'énoncé  
dans la Déclaration de principes sur la lib-  
erté d'expression et l'accès à l'information  
en Afrique (2019).

## Liberté d'expression

## en ligne et accès à

## l'information

Le système juridique ougandais accorde de  
larges pouvoirs pour restreindre l'expression  
numérique. La loi de 2022 sur l'utilisation  
abusive des ordinateurs, en vertu de son ar-  
ticle 29(5), criminalise de nombreuses activ-  
ités en ligne, telles que « l'envoi de messages  
non sollicités » et le « partage d'informations  
malveillantes », avec des termes vagues qui  
confèrent aux autorités de larges pouvoirs  
pour restreindre des contenus protégés par  
la Constitution. Même si les dispositions rel-  
atives aux fausses nouvelles (2004) et à la  
sédition (2010), qui figuraient dans la loi sur  
le code pénal (chap. 120), ont été abrogées,  
leurs effets persistent dans la pratique.<sup>37</sup> Le  
gouvernement ougandais a continué de re

34. Outils Netblocks pour évaluer le coût d'une coupure d'Internet <https://netblocks.org/cost/>

35. Simon Kemp. (3 mars 2025). Digital 2025 : Ouganda <https://datareportal.com/reports/digital-2025-uganda> (con-  
sulté le 30 novembre 2025)

36. Ibid

37. L'Ouganda intensifie la pression sur les détracteurs des réseaux sociaux à l'approche des élections de 2026  
<https://cipesa.org/2025/04/uganda-steps-up-pressure-on-social-media-critics-ahead-of-2026-polls/> (consulté  
le 30 novembre 2025)

streindre la liberté d'expression en ligne, en réprimant les utilisateurs des réseaux sociaux et en imposant des peines de prison de plusieurs années. Un rapport d'Access Now datant de mai 2025 a recensé au moins 17 personnes qui ont été arbitrairement détenues ou inculpées en vertu des lois ougandaises anti-LGBT+ entre mai 2023 et mars 2025, à la suite de pièges ou de tromperies en ligne.<sup>38</sup> Freedom House et WOUNET signalent également que la liberté d'expression des femmes est également limitée par la violence de genre en ligne, le trolling et l'auto-censure.<sup>39</sup>

Des inquiétudes subsistent quant à l'accessibilité des informations relatives aux activités de la CADHP et à son indépendance vis-à-vis de l'influence du gouvernement.<sup>40</sup> L'Ouganda a été l'un des premiers pays africains à adopter une loi sur le droit à l'information avec l'Access to Information Act (ATIA) en 2005, suivie par les Access to Information Régulations en 2011, qui s'alignent sur le principe de garantie des droits légaux d'accès aux informations détenues par les organismes publics.<sup>41</sup> Cette législation vise à promouvoir l'accès à l'information, à favoriser la transparence du gou-

vernement et à encourager la participation des citoyens à la prise de décision.

Depuis la promulgation de l'ATIA, le gouvernement ougandais a lancé plusieurs programmes visant à améliorer l'accès à l'information, notamment le ministère des TIC et de l'Orientation nationale, chargé de formuler les politiques en matière de TIC et de gérer les infrastructures nationales. Une Commission de l'information est censée superviser la mise en œuvre de la loi et traiter les plaintes, mais elle n'a pas encore été créée, ce qui laisse une lacune importante dans le cadre juridique et institutionnel.<sup>42</sup> La plupart de ces efforts sont positifs mais insuffisants au regard des droits légaux garantis. Cela s'explique par des obstacles tels que le manque de volonté politique et la lenteur des délais de réponse. Il est nécessaire de redoubler d'efforts en matière d'éducation du public pour combler le fossé entre la législation et son application pratique.

De plus, la Constitution ougandaise de 1995 garantit aux citoyens le droit d'accéder aux informations détenues par l'État, avec certaines restrictions pour des raisons de sécu-

38. [Accédez-y dès maintenant. \(19 mai 2025\). Comment les lois anti-LGBTQ+ de l'Ouganda piègent les gens en ligne](https://www.accessnow.org/uganda-anti-lgbtq-entrapment-laws/) <https://www.accessnow.org/uganda-anti-lgbtq-entrapment-laws/> (consulté le 30 novembre 2025)
39. [Liberté d'expression des femmes : quels sont les défis et leurs répercussions sur la participation des femmes dans les espaces numériques ?](https://wougnnet.org/womens-freedom-of-expression-what-are-the-challenges-their-impacts-to-womens-participation-in-digital-spaces/) <https://wougnnet.org/womens-freedom-of-expression-what-are-the-challenges-their-impacts-to-womens-participation-in-digital-spaces/> (consulté le 30 novembre 2025)
40. Ronald Musoke, « Ouganda : l'UCC fait-elle cavalier seul ? » (5 décembre 2017) *The Independent* (Kampala) <https://allafrica.com/stories/201712050069.html> (consulté le 18 novembre 2024)
41. CIPESA, « L'état de l'accès à l'information en Ouganda » <https://cipesa.org/wp-content/files/briefs/report/Position-Paper-The-State-of-Access-to-Information-in-Uganda.pdf> (consulté le 19 novembre 2024)
42. AFIC. (31/05/2024). [Accès à l'information en Ouganda : perspectives et obstacles](https://www.africafoicentre.org/access-to-information-in-uganda-prospects-and-hurdles/) <https://www.africafoicentre.org/access-to-information-in-uganda-prospects-and-hurdles/> ((consulté le 30 novembre 2025)

rité et de confidentialité.<sup>43</sup> Ce droit est également reconnu par les cadres internationaux, notamment l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et l'article 9 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.<sup>44</sup> La loi de 2005 sur l'accès à l'information accorde aux citoyens le droit d'accéder à l'information, mais dans la pratique, beaucoup se heurtent à des difficultés.<sup>45</sup> L'article 3(d) de la loi exige que les citoyens obtiennent l'accès à l'information dans un délai de 21 jours. Cependant, les retards causés par la peur et la bureaucratie rendent souvent ce droit difficile à exercer, en particulier pour les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme.

Ces obstacles entravent l'accès des résidents à l'information, ce qui est en contradiction avec le principe d'accès rapide énoncé dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP). Alors que la loi devrait permettre au public d'accéder aux informations concernant les citoyens, l'article 41 de la Constitution et d'autres dispositions limitent ce droit aux informations détenues par les organismes publics, excluant les entreprises privées et la société civile, car il

incombe aux acteurs de l'État de fournir les informations nécessaires à la protection des droits de l'homme. En revanche, les acteurs non étatiques ne sont pas soumis aux mêmes obligations.

Toutefois, cette exclusion d'autres entités soulève des inquiétudes quant à la faisabilité et à l'efficacité de l'accès à l'information, ce qui est essentiel au respect du principe 26(a) de la CADHP. L'ATIA couvre principalement les informations provenant d'organismes publics, à l'exclusion des entités privées et limite l'accès afin de protéger les droits. Malgré ces obstacles, la radio reste la principale source d'information, 68 % des Ougandais s'y fiant, bien que son utilisation soit en baisse, en particulier dans les zones urbaines.<sup>46</sup> La télévision reste largement utilisée comme source d'information et de divertissement. L'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux a augmenté.<sup>47</sup> Le bouche-à-oreille en tant que source d'information a considérablement augmenté, passant de 4 % à 16 %.<sup>48</sup>

En 2025, le cadre réglementaire ougandais régissant les contenus en ligne a suscité des inquiétudes quant à sa conformité avec les

43. <https://cipesa.org/wp-content/files/briefs/report/Position-Paper-The-State-of-Access-to-Information-in-Uganda.pdf> (consulté le 11 novembre 2024)

44. <https://cipesa.org/wp-content/files/briefs/report/Position-Paper-The-State-of-Access-to-Information-in-Uganda.pdf> (consulté le 11 novembre 2024)

45. <https://chapterfouruganda.org/sites/default/files/downloads/The-Access-to-Information-Act-2005.pdf> (consulté le 11 novembre 2024)

46. « Le pouvoir de la radio dans la lutte contre le changement climatique en Ouganda » (12 février 2025) <https://acme-ug.org/2025/02/12/the-power-of-radio-in-ugandas-climate-fight/> (consulté le 30 novembre 2025)

47. Stephen Kalema. (7 février 2025). Baisse de l'audience radio : comment les contenus numériques et à la demande redessinent le paysage médiatique ougandais <https://www.watchdoguganda.com/news/20250208/177745/radio-listenership-on-decline-how-digital-and-on-demand-content-are-reshaping-ugandas-media-landscape.html> (consulté le 30 novembre 2025)

48. <https://www.independent.co.ug/radio-still-most-popular-media-in-uganda/> (consulté le 11 novembre 2024)

principes énoncés dans la Charte africaine des droits et des peuples (ACHPR), en particulier les droits à la liberté d'expression et à l'accès à l'information. Ces dernières années, le gouvernement ougandais a mis en œuvre des mesures strictes en vertu de la loi de 2022 sur l'utilisation abusive des ordinateurs (amendement), notamment l'article 3 (accès non autorisé), l'article 4 (utilisation non autorisée des ordinateurs), l'article 5 (cyberharcèlement), de l'article 6 (cyberintimidation) et de l'article 7 (informations fausses ou trompeuses), qui jettent les bases d'un contrôle et d'une réglementation accrues de la parole en ligne, ce que de nombreux critiques perçoivent comme un moyen d'étouffer la dissidence et de limiter la liberté d'expression en Ouganda, ainsi que par les actions de la

Commission ougandaise des communications (UCC) visant à contrôler le discours en ligne, souvent justifiées comme étant nécessaires à la sécurité nationale et à l'ordre public. Cependant, les experts en droits de l'homme considèrent généralement que ces lois et leur application ne respectent pas les droits, en raison d'un libellé vague, d'un manque de transparence et de leur utilisation pour réprimer la dissidence et restreindre la

liberté des médias.<sup>49</sup>

Les mesures de contrôle du contenu par le gouvernement comprennent le blocage de Facebook, la surveillance et les demandes adressées aux plateformes, les interdictions médiatiques, les coupures d'Internet, la suppression de contenu sur les plateformes et la réglementation de l'utilisation des réseaux sociaux, ainsi que la surveillance et la suppression potentielle de contenu jugé inapproprié par les autorités. Par exemple, en octobre 2025, une interdiction gouvernementale a été imposée au Nation Media Group, ce qui a suscité des critiques de la part de la société civile pour atteinte à la liberté de la presse et aux droits constitutionnels.<sup>50</sup> De plus, le gouvernement se dote activement d'outils de surveillance des réseaux sociaux et invoque des lois telles que la loi sur l'utilisation abusive des ordinateurs (Computer Misuse Act) pour poursuivre les utilisateurs de plateformes telles que TikTok, YouTube et X (anciennement Twitter) pour leurs propos en ligne.<sup>51</sup>

Entre avril et juin 2025, TikTok a supprimé plus de 1,5 million de vidéos ougandaises pour des violations, notamment des dis-

49. L'Ouganda intensifie la pression sur les détracteurs des réseaux sociaux à l'approche des élections de 2026 <https://cipesa.org/2025/04/uganda-steps-up-pressure-on-social-mStrategiesedia-critics-ahead-of-2026-polls/>

50. CPJ. (30 octobre 2025, 12 h 36 EDT). Les autorités ougandaises interdisent au Nation Media Group de couvrir les élections législatives et présidentielles <https://cpj.org/2025/10/ugandan-authorities-ban-nation-media-group-from-parliamentary-presidential-coverage/> (consulté le 2 décembre 2025)

51. NOELYN NASSUUNA ET HELEN NAMYALO KIMBUGWE. (7 avril 2025). La décision de l'Ouganda d'acquiescer un outil de surveillance des réseaux sociaux : une nouvelle menace pour les droits et libertés numériques <https://www.defendersprotection.org/wp-content/uploads/2025/04/Ugandas-Move-to-Procure-Social-Media-Tracking-Tool-.pdf> (consulté le 2 décembre 2025)

cours de haine, de la désinformation et de l'obscénité.<sup>52</sup> L'Ouganda s'est classé 29e au niveau mondial pour le nombre de vidéos supprimées au cours de cette période.<sup>53</sup> Ce chiffre dépasse les 592 000 du Kenya et les 420 000 de l'Afrique du Sud. Des milliers de vidéos au Nigeria ont également été concernées.<sup>54</sup> Facebook a été bloqué de manière continue, et lors d'un discours présidentiel sur les préoccupations des jeunes le 30 novembre 2025, le président Yoweri Kaguta a déclaré : « Je devais donner une leçon à Facebook. Ils pensaient que sans eux, l'Ouganda ne survivrait pas. Nous devons nous assurer que Facebook sache que rien ne peut nous arrêter ». <sup>55</sup> Cela a incité les citoyens ougandais à s'attendre à d'autres « leçons » avant les élections présidentielles de janvier 2026. En juillet 2025, les actions de Google ont été jugées contraires à la loi ougandaise de 2019 sur la protection des données et la vie privée, pour ne pas s'être enregistré en tant que responsable du traitement des données et pour avoir transféré illégalement des données, mettant en évidence des problèmes réglementaires persistants et des lacunes dans la surveillance juridique.

Le 8 novembre 2024, quatre plaignants ou-

gandais ont déposé une plainte auprès du Bureau ougandais de protection des données personnelles (PDPO) contre Google pour défaut d'enregistrement et pour avoir effectué des transferts transfrontaliers de données sans autorisation. Le 5 novembre 2025, Google a retiré son recours à la suite de discussions menées par le ministre des TIC, marquant ainsi une étape importante pour les droits numériques et la responsabilité des plateformes en Afrique.<sup>56</sup> Google a reconnu l'autorité du PDPO, a entamé des efforts de mise en conformité et a souligné que les droits des Ougandais en matière de données ne sont pas négociables. L'Ouganda dispose d'un cadre juridique complexe régissant les droits numériques, notamment l'article 29 de la Constitution ougandaise, qui garantit la liberté d'expression et la liberté de la presse.

La loi de 2022 sur l'utilisation abusive des ordinateurs (amendement) est la principale loi régissant les contenus en ligne; elle criminalise diverses actions en ligne telles que le partage d'« informations malveillantes », la participation à des « discours de haine » (vaguement définis), l'utilisation des réseaux sociaux sous une « identité déguisée ou fausse » et la diffusion d'« informations non

52. <https://www.instagram.com/reel/DQ56DU5D51u/?hl=en> (consulté le 31 janvier 2026)

53. TikTok supprime 1,5 million de vidéos publiées par des Ougandais <https://www.trtafrika.com/english/article/c2d-9004f3b13> (consulté le 2 décembre 2025)

54. Ibid

55. <https://www.facebook.com/AtekerTv/posts/president-kaguta-museveni-i-had-to-teach-facebook-a-lesson-they-thought-that-wit/1331784655628337/> (consulté le 31 janvier 2026)

56. Emmanuel Ngwa. (28 novembre 2025). Google retire son appel dans l'affaire relative à la vie privée en Ouganda — une victoire pour les droits numériques à travers l'Afrique ? <https://ngwaspenn.com/google-withdraws-appeal-in-uganda-privacy-case-victory-for-digital-rights-across-africa/> (consulté le 2 décembre 2025) Environnement et État de droit

sollicitées ». En janvier 2023, la Cour constitutionnelle a annulé l'article 25 de la loi de 2011, qui sanctionnait les « communications offensantes », mais l'amendement de 2022, en particulier l'article 17, a conservé des dispositions similaires d'une grande portée.<sup>57</sup>

Ces dernières années ont vu une recrudescence des arrestations arbitraires, du harcèlement judiciaire et de la torture à l'encontre des défenseurs de l'environnement et des droits fonciers. L'avocat Eron Kiiza, connu pour son engagement en faveur de l'environnement et de l'État de droit, a été placé en détention. Cette tendance reflète une répression plus générale des droits à la liberté de réunion pacifique et d'expression en vertu du droit ougandais (article 29 de la Constitution) et du droit international (articles 19 et 21 du PIDCP).<sup>58</sup>

Le 13 mars 2025, deux journalistes ont été blessés et leur matériel confisqué dans une résidence privée où le chef de l'opposition Joel Ssenyonyi et le secrétaire général du NUP, Lewis Rubongoya, s'étaient rendus pour enquêter sur le pré-cochage des bulletins de vote avant l'élection partielle de Kawempe North.

Stephen Kibwiika, de NTV/Spark TV, a été violemment agressé lors de cet événement le 12 mars.<sup>59</sup> Kibwiika, journaliste, a été victime de graves harcèlements alors qu'il couvrait des soupçons de fraude électorale à Kawempe. Après avoir reçu une information du chef de l'opposition, lui et son équipe ont vu des individus retirer des plaques d'immatriculation de véhicules. Ils ont été violemment attaqués par des assaillants en civil, ce qui a valu à Kibwiika d'être blessé à coups de matraque et de pied, et de devoir finalement remettre sa caméra.<sup>60</sup> Cet incident met en lumière une tendance inquiétante à la violence contre les journalistes, notamment Thomas Kitimbo de NBS TV, qui a été blessé et s'est fait voler son téléphone, soulignant les attaques plus générales contre la liberté des médias pendant la campagne à Kawempe Nord.<sup>61</sup> Lorsque HRNJ-Ouganda a contacté la police, le porte-parole adjoint Luke Oweyesigire a nié toute implication des forces de sécurité et a insisté pour que toute plainte soit déposée au poste de police de Kawempe afin qu'une enquête soit menée.<sup>62</sup> L'élection partielle de Kawempe Nord a été marquée par des violences, avec plus de cinq journalistes agressés, dont Miracle Ibra de Top Television, qui a été hospitalisé dans un état critique,

57. L'Ouganda intensifie la pression sur les critiques des réseaux sociaux à l'approche des élections de 2026 <https://cipesa.org/2025/04/uganda-steps-up-pressure-on-social-media-critics-ahead-of-2026-polls/> (consulté le 2 décembre 2025)

58. Ibid

59. HRNJ Ouganda. (13 mars 2025). L'escalade des attaques contre les journalistes lors de l'élection partielle de Kawempe Nord suscite de graves inquiétudes <https://hrnjuganda.org/?p=10151> (consulté le 3 décembre 2025)

60. Ibid

61. Ibid

62. HRNJ Ouganda. (13 mars 2025). L'escalade des attaques contre les journalistes lors de l'élection partielle de Kawempe Nord suscite de vives inquiétudes <https://hrnjuganda.org/?p=10151> (consulté le 3 décembre 2025)

Steven Mbidde de NTV, Stephen Kibwiika et Thomas Kitimbo de NBS TV.<sup>63</sup>

De telles pratiques ont conduit à une auto-censure qui étouffe la dissidence et réprime les voix critiques, lesquelles sont essentielles à une société démocratique saine. La CADHP souligne l'importance de la liberté d'expression en tant que caractéristique inhérente à la gouvernance démocratique. L'article 9 de la Charte stipule explicitement que toute personne n'a le droit d'exprimer et de diffuser ses opinions dans le respect de la loi. L'approche actuelle de l'Ouganda en matière de modération des contenus et de censure pourrait être incompatible avec ces engagements, car elle limite considérablement la capacité des citoyens à s'engager librement dans le débat public. De plus, l'application des politiques de modération des contenus manque souvent de transparence et de respect des procédures régulières, ce qui complique encore davantage la situation.

Des rapports faisant état d'arrestations arbitraires et de harcèlement à l'encontre de journalistes, de blogueurs et de militants ont mis en évidence les risques encourus par ceux

qui cherchent à exprimer des opinions dissidentes ou à partager des informations qui contredisent le discours du gouvernement.<sup>64</sup>

Les efforts de plaidoyer sont essentiels pour promouvoir un cadre de gouvernance plus ouvert et plus responsable dans un monde de plus en plus connecté.

### Désinformation sexiste

Lutter contre la désinformation sexiste est crucial pour garantir un paysage électoral équitable et combattre les inégalités entre les sexes en Ouganda.<sup>65</sup> La désinformation se manifeste souvent par la manipulation de l'information, la diabolisation des idéaux d'égalité des sexes et diverses formes d'abus, notamment le trolling et le body shaming. Les femmes, en particulier celles occupant des postes de direction, les journalistes et les défenseurs des droits humains, sont habituellement les principales cibles de la désinformation sexiste, qui marginalise leur participation à la prise de décision. Des femmes occupant des postes de direction en Ouganda, au Kenya et en Afrique du Sud ont déclaré avoir été victimes d'agressions par le biais de deepfakes générés par l'IA et de menaces de

63. Consolate Namyalo. (12 mars 2025). Rubongoya, membre du NUP, et un journaliste blessés lors des élections partielles à Kawempe <https://chimpreports.com/nups-rubongoya-journalist-injured-in-kawempe-by-election-drama/> (consulté le 3 décembre 2025)

64. Brian Byaruhanga, « Faire face aux menaces qui pèsent sur le journalisme en Ouganda » (30 juin 2023) <https://cipesa.org/2023/06/navigating-the-threats-to-journalism-in-uganda/> (consulté le 14 janvier 2025)

65. Muhamadi Matovu, « Comment la désinformation axée sur le genre affecte les femmes dans la politique ougandaise » (mercredi 10 juillet 2024, 12 h 35) <https://nilepost.co.ug/politics/206987/how-gender-focused-misinformation-impacts-women-in-ugandan-politics> (consulté le 18 novembre 2024)

violence physique, une préoccupation croissante en 2025.<sup>66</sup> Une enquête menée en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda, au Sénégal et en Afrique du Sud a révélé que 28 % des femmes avaient été victimes de violence en ligne.<sup>67</sup>

Par ailleurs, 42 % des parlementaires africaines ont déclaré avoir reçu en ligne des menaces de mort, de viol ou d'enlèvement.<sup>68</sup> Martha Karua, une femme politique kenyanne, a été prise pour cible parce qu'elle était une femme célibataire; elle a été accusée d'indécision et tenue pour responsable du chaos post-électoral de 2008, les réseaux sociaux étant accusés d'avoir contribué à la violence.<sup>69</sup>

L'impact de la désinformation sexiste va au-delà du préjudice individuel; elle sape le débat public et sape la crédibilité des femmes, décourageant ainsi leur engagement politique. De nombreuses femmes se retirent des processus politiques en raison de tactiques d'intimidation, tandis que celles qui

ont des identités multiples sont souvent confrontés à une discrimination accrue et à des discours haineux. Par exemple, l'ancienne présidente du Parlement Rebecca Kadaga et Doreen Nyandura ont été identifiées comme des cibles de campagnes de désinformation sexiste.<sup>70</sup>

Un autre exemple est celui du Dr Miria Matembe, femme politique de renom et défenseure des droits des femmes, qui a intenté un procès en diffamation contre Ofono Opondo, porte-parole du gouvernement, pour avoir tenu des propos sexistes à son égard lors de l'émission politique ougandaise NBS Frontline, affirmant notamment que son mari l'avait quittée pour une femme de ménage.<sup>71</sup>

L'espace civique réservé aux femmes journalistes se rétrécit en raison de la violence sexiste, ce qui affecte leur bien-être et la liberté de la presse.<sup>72</sup> En Ouganda, la crainte d'agressions empêche souvent la publication d'articles critiques. La crise de santé mentale chez les journalistes s'aggrave, beaucoup souff-

66. Pius Serugo. (Mardi 2 décembre 2025). Violence numérique en Afrique de l'Est et du Sud : une action urgente est nécessaire pour protéger les femmes et les filles en ligne <https://nilepost.co.ug/news/307562/digital-violence-in-east-and-southern-africa-urgent-action-needed-to-protect-women-and-girls-online> (consulté le 3 décembre 2025)

67. Ibid

68. Un rapport de l'UIP met en évidence le sexisme généralisé et la violence à l'égard des femmes parlementaires en Afrique <https://www.bgipu.org/activity-reports/widespread-sexism-and-violence-against-women-in-african-parliaments-according-to-new-ipu-report/> (consulté le 3 décembre 2025)

69. <https://www.facebook.com/groups/thekenyatimes/posts/1377113230217692/> (consulté le 3 décembre 2025)

70. WOUNET. (Mars 2025). Les femmes dans le journalisme et la politique : lutter contre la désinformation sexiste en Ouganda <https://wougnnet.org/download/women-in-journalism-and-politics-countering-gendered-disinformation-in-uganda> (consulté le 3 décembre 2025)

71. Sandra Aceng. (24 septembre 2025). Le rôle de la multipartite dans la lutte contre la désinformation sexiste en Afrique <https://www.genderit.org/feminist-talk/role-multistakeholderism-countering-gendered-disinformation-africa> (consulté le 3 décembre 2025)

72. Examen des dimensions liées au genre de la sécurité des journalistes sur la base de l'indice JSI de l'Unesco au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda <https://www.africafoicentre.org/examining-the-gendered-dimensions-of-journalists-safety-based-on-unescos-jsi-on-in-kenya-tanzania-and-uganda/> (consulté le 18 novembre 2024)

frant d'épuisement professionnel, de traumatismes et d'anxiété. Parmi les nouvelles menaces figurent la désinformation, les cyberattaques, la réglementation des médias en ligne et les questions éthiques liées à l'IA. De plus, un pirate informatique soudanais a compromis les télécommunications ougandaises, et les données divulguées exposent les journalistes à l'usurpation d'identité et à des préjudices potentiels.<sup>73</sup>

La désinformation politise également les efforts en faveur de l'égalité des sexes, réduisant les femmes au silence et perpétuant des perceptions négatives de leurs rôles. Les stéréotypes de genre et l'hypersexualisation en politique visent à discréditer les femmes, ce qui pousse nombre d'entre elles à se retirer de la vie publique. Les réseaux sociaux permettent la diffusion rapide de discours préjudiciables, et l'anonymat peut être exploité pour propager des commentaires désobligeants et de la désinformation.

De plus, les algorithmes qui privilégient l'engagement peuvent promouvoir des contenus clivants, marginalisant davantage les candidates et renforçant les stéréotypes de genre. Bien que des lois telles que la loi sur l'utilisation abusive des ordinateurs (Com-

puter Misuse Act) existent, il manque des politiques spécifiques traitant de la désinformation sexiste en Ouganda.<sup>74</sup> Certaines lois, comme celles contre les discours de haine et la désinformation, ont été détournées pour réduire au silence les femmes, les journalistes et les militants au lieu de les protéger. Des organisations militent désormais en faveur de lois sur la violence sexiste facilitée par la technologie (TFGBV) afin de combler les lacunes juridiques et de tenir les auteurs et les fournisseurs de services pour responsables. Le projet de loi sur les infractions sexuelles ne définit pas la TFGBV, ce qui limite son efficacité.<sup>75</sup>

Si la partie I du projet de loi mentionne les infractions sexuelles et les plateformes numériques, elle ne contient pas de définition claire de la TFGBV, ce qui la rend moins efficace contre les infractions sexuelles en ligne. Il est essentiel d'inclure une clause définissant la TFGBV conformément aux normes internationales et à la législation ougandaise, notamment la Constitution de 1995, la loi de 2019 sur la protection des données, la loi de 2022 sur l'utilisation abusive des ordinateurs (amendement), le chapitre 120 du Code pénal et la loi ougandaise de 2013 sur les communications.<sup>76</sup>

73. AFIC. (20/06/2025). Un pas en avant, deux pas en arrière : le paysage médiatique instable de l'Ouganda en 2024 <https://www.africafoicentre.org/one-step-forward-two-steps-back-ugandas-slippery-media-landscape-in-2024/> (consulté le 3 décembre 2025)

74. <https://nilepost.co.ug/politics/206987/how-gender-focused-misinformation-impacts-women-in-ugandan-politics> (consulté le 18 novembre 2024)

75. CIPESA. (25 février 2025). Le CIPESA et ses partenaires plaident en faveur de l'inclusion de la violence sexiste facilitée par la technologie dans le projet de loi ougandais sur les infractions sexuelles <https://cipesa.org/2025/02/cipesa-and-partners-advocate-for-inclusion-of-technology-facilitated-gender-based-violence-in-ugandas-sexual-offences-bill/> (consulté le 3 décembre 2025)

76. Ibid

## Protection des don-

## nées et cybersécurité

Le cadre juridique ougandais s'appuie sur la loi de 2021 sur la protection des données et la vie privée et sur le Bureau de protection des données personnelles (PDPO), l'autorité de régulation. Cela établit une base complète pour le traitement des données, car la loi s'applique à toutes les entités contrôlant ou traitant des données à caractère personnel par le biais d'un enregistrement obligatoire auprès du PDPO, y compris les entités offshore traitant les données de citoyens ougandais.<sup>77</sup>

En 2025, l'Ouganda a connu des avancées significatives dans l'application de sa législation sur la protection des données, notamment grâce au renforcement des mesures coercitives du PDPO ougandais, qui a rendu un jugement historique contre Google LLC — la première condamnation pénale en vertu de la loi ougandaise sur la protection des données et la vie privée, chapitre 97.<sup>78</sup> Daté

du 18 juillet 2025, le verdict conclut que Google a enfreint les règles relatives au transfert de données et doit se conformer à la loi dans un délai de 30 jours. L'affaire trouve son origine dans une plainte déposée le 8 novembre 2024 par quatre Ougandais, accusant Google de collecter, traiter et transférer illégalement leurs données sans garanties.<sup>79</sup> Cela crée un précédent pour les multinationales en matière de responsabilité des plateformes.

Par ailleurs, parmi les cas d'utilisation abusive de données à caractère personnel par l'État et le secteur privé, on peut citer la première condamnation pour violation de la protection des données en Ouganda, prononcée le 10 juillet 2025, qui marque une étape importante dans l'application de la protection de la vie privée numérique à travers une affaire contre Nano Loans Microfinance Ltd. Le directeur a été reconnu coupable d'avoir exercé ses activités sans enregistrement au titre de la PDPO et d'avoir traité illégalement des données à caractère personnel, ce qui lui a valu une amende et un casier judiciaire.<sup>80</sup>

Cette décision fait passer les violations de données du domaine civil au domaine pénal,

77. Paul Mbuga et Ruth Muhawe. (23 juillet 2025). L'autorité ougandaise de protection des données clarifie les exigences de conformité pour les entités offshore <https://www.dlapiper africa.com/en/uganda/insights/2025/CLIENT-ALERT> (consulté le 5 décembre 2025)

78. Business Times Uganda. (25 juillet 2025). L'autorité ougandaise de protection des données conclut que Google a enfreint la loi sur la vie privée <https://businesstimesug.com/ugandas-data-protection-office-finds-google-in-breach-of-privacy-law/> (consulté le 3 décembre 2025)

79. Ibid

80. Alice Namuli Blazevic., Patrick Mugalula. (30 septembre 2025). Première condamnation pour violation de la protection des données en Ouganda : une nouvelle ère pour l'application de la confidentialité numérique en Afrique <https://lexafrica.com/2025/09/uganda-data-protection-conviction-digital-privacy-enforcement-africa/> (consulté le 4 décembre 2025)

ce qui a des répercussions sur des secteurs tels que la finance, la santé et le commerce électronique. Elle encourage les entreprises à revoir leur conformité, en mettant l'accent sur la protection des données au niveau de la direction, en particulier dans le cadre du recouvrement de créances impliquant des informations sur les emprunteurs.<sup>81</sup> Cette affaire crée un précédent régional, démontrant que les lois sur les données peuvent être appliquées malgré la croissance numérique rapide en Afrique de l'Est. Elle confirme que les droits numériques sont applicables et souligne l'importance de la conformité juridique pour favoriser la confiance et la croissance de l'économie numérique africaine.<sup>82</sup>

En décembre 2025, un directeur financier de Vuka Africa Ltd a été condamné à une amende de 100 000 UGX, soit environ XXX dollars américains, et, en cas de non-paiement, à deux mois de prison après avoir admis ne pas avoir enregistré l'entreprise auprès de la PDPO avant de traiter les données des clients.<sup>83</sup> Cet acte constituait une violation de l'article 29 (1) de la loi de 2019 sur la protection des données et la vie privée

et de l'article 15 du règlement de 2021 sur la protection des données et la vie privée.<sup>84</sup> Cette affaire souligne la nécessité de faire respecter l'obligation d'enregistrement pour tous les responsables du traitement et les sous-traitants dans le pays.

Alors que l'article 27 de la Constitution protège la vie privée des individus,<sup>85</sup> la loi de 2019 sur la protection des données et la vie privée, entrée en vigueur en avril 2021, se heurte à des difficultés d'application.<sup>86</sup> La NITA Ouganda et l'UCC ont mené des actions de sensibilisation en fournissant des lignes directrices et des formations à la sécurité numérique, même si toucher les PME reste un défi de taille.<sup>87</sup> Par ailleurs, le 3 septembre 2025, la NITA-U et le Bureau de protection des données personnelles ont lancé la campagne « Beera Ku Guard », une initiative nationale visant à donner aux Ougandais les moyens de protéger leurs données personnelles et leur vie privée. Elle a pour objectif de sensibiliser le public à la cybersécurité, à la protection des données et à la confidentialité en ligne et hors ligne.

81. Ibid

82. Ibionline et la protection de la vie privée hors ligne

83. Juliet Kigongo. (Jeudi 4 décembre 2025). Un responsable financier de Kampala condamné pour collecte illégale de données <https://www.monitor.co.ug/uganda/news/national/kampala-finance-manager-sentenced-over-illegal-data-collection-5286350> (consulté le 5 décembre 2025)

84. Ibid

85. CONSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE D'OUGANDA, 1995. [https://www.ngobureau.go.ug/sites/default/files/laws\\_regulations/2020/12/Uganda%20Constitution%201995.pdf](https://www.ngobureau.go.ug/sites/default/files/laws_regulations/2020/12/Uganda%20Constitution%201995.pdf) (consulté le 28 novembre 2024)

86. Rapport sur le tableau de bord de la protection de la vie privée 2021 <https://www.unwantedwitness.org/wp-content/uploads/2021/11/Privacy-Scorecard-Report-2021.pdf> (consulté le 18 novembre 2024)

87. Business Times Uganda. (4 août 2025). Les défis en matière de cybersécurité et de protection des données auxquels sont confrontées les PME en Ouganda <https://businesstimesug.com/cybersecurity-and-data-protection-challenges-facing-smes-in-uganda/> (consulté le 3 décembre 2025)

La stratégie de cybersécurité de l'Ouganda pour 2022-2026 vise à renforcer la sécurité numérique, mais soulève des préoccupations en matière de droits de l'homme en raison de sa formulation vague, en particulier dans la loi sur l'utilisation abusive des ordinateurs.<sup>88</sup> Des termes tels que « accès illégal » et « utilisation abusive » pourraient criminaliser injustement des activités légitimes telles que l'expression politique et le partage d'informations.

La formulation vague de la loi de 2011 pourrait être exploitée à l'encontre des critiques et des journalistes, accordant aux forces de l'ordre des pouvoirs de surveillance étendus et portant potentiellement atteinte à la vie privée.<sup>89</sup> Le Bureau de protection des données personnelles (PDPO) a lancé une boîte à outils de conformité en matière de protection des données et de vie privée après avoir consulté les parties prenantes l'année dernière, afin d'aider les organisations à se conformer à la loi sur la protection des données et la vie privée, chapitre 97, reflétant ainsi l'engagement de l'Ouganda en faveur de la protection des données.<sup>90</sup> Le système d'identité

numérique ougandais Ndaga Muntu évolue vers une « carte d'identité intelligente » plus sécurisée dotée de capacités biométriques, dont le renouvellement et l'enregistrement à l'échelle nationale débiteront en mai 2025. Environ 17,2 millions de nouvelles inscriptions et 5 millions de renouvellements sont prévus avant les élections de 2026.

Le nouveau système d'identification comportera des dispositifs de sécurité tels que des images laser multiples (MLI), des zones lisibles par machine (MRZ), des codes QR et des codes-barres 2D, avec des projets de cartes d'identité électroniques sans date d'expiration.<sup>91</sup> Le gouvernement souligne l'importance de la carte d'identité pour l'accès à des services tels que l'éducation, les retraites et les services bancaires, avertissant que tous les services en dépendront. La société civile est déçue qu'un arrêt de la Haute Cour de juin 2025 ait confirmé l'utilisation obligatoire de la carte d'identité alors que 40 % de la population n'en possède pas, ce qui risque d'accroître l'exclusion numérique des groupes vulnérables.<sup>92</sup> Malgré ces problèmes, l'identité numérique est également

88. <https://v45.diplomacy.edu/resource/ugandan-national-cybersecurity-strategy-2022-2026> (consulté le 5 décembre 2025)

89. <https://cipesa.org/2025/04/uganda-steps-up-pressure-on-social-media-critics-ahead-of-2026-polls/> (consulté le 5 décembre 2025)

90. Le PDPO lance une boîte à outils pour aider les organisations à se mettre en conformité <https://www.pdpo.go.ug/news/pdpo-launches-toolkit-to-empower-organizations-comply> (consulté le 4 décembre 2025)

91. Davidson Ndyabahika. (19 mai 2025). ResearchUganda's National ID Delivers \$1.35 for Every \$1 Invested <https://news.mak.ac.ug/2025/05/ugandas-national-id-delivers-1-35-for-every-1-invested/> (consulté le 5 décembre 2025)

92. Michael Aboneka. (2025). Les obstacles à l'identification numérique en Ouganda s'aggravent alors qu'un tribunal porte un coup dur à l'accès <https://digitalrightsalliance.africa/ugandas-digital-id-barrier-worsens-as-court-delivers-blow-to-access/> (consulté le 5 décembre 2025)

93. Défense des médias. (Février 2025). Confidentialité et protection des données – Afrique subsaharienne <https://www.mediadefence.org/resource-hub/data-privacy-protection-sub-saharan-africa/> (consulté le 5 décembre 2025)

confrontée à des défis liés à l'exclusion numérique, à la sensibilisation, à l'efficacité de l'enregistrement et au manque d'alternatives.

La société civile plaide en faveur d'un contrôle transparent et fondé sur les droits afin de protéger la vie privée et de prévenir les abus. Ce respect du principe 42 de la CADHP sur la vie privée et la protection des données à caractère personnel renforcera en fin de compte la participation démocratique et la confiance du public.

La législation nationale ougandaise s'aligne sur les principes énoncés dans les instruments régionaux et internationaux tels que la Convention de l'UA sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel (la Convention de Malabo) et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, en particulier le principe 42 concernant la législation sur la protection des données à caractère personnel.<sup>93</sup> Cependant, le pays n'a pas encore ratifié la Convention de Malabo.<sup>94</sup>

## Privacy and surveillance

Le cadre juridique ougandais permet une surveillance généralisée justifiée par des préoccupations de sécurité, mais soulève des préoccupations en matière de droits humains. Des lois telles que la loi de 2010 sur la réglementation de l'interception des communications autorisent la surveillance avec l'accord d'un juge, mais le contrôle est limité, ce qui crée des problèmes d'opacité et de responsabilité.<sup>95</sup> La loi antiterroriste de 2002 accorde des pouvoirs étendus qui sont souvent utilisés pour cibler l'opposition, les journalistes et les militants. La loi ougandaise sur les communications de 2013 confère à la Commission des communications le contrôle des infrastructures et de la surveillance, l'enregistrement des cartes SIM facilitant cette surveillance.<sup>96</sup>

La loi de 2011 sur l'utilisation abusive des ordinateurs, modifiée en 2022, criminalise des infractions en ligne vagues qui sont fréquemment utilisées contre les journalistes et les militants. Bien que la loi de 2019 sur la protection des données et la vie privée établisse des principes en matière de données, elle

94. Ratifier la Convention de Malabo, un appel lancé au gouvernement ougandais à l'occasion de la Journée des droits de l'homme 2019 <https://www.unwantedwitness.org/ratify-the-malabo-convention-a-call-to-government-of-uganda-as-we-mark-the-human-rights-day-2019/> (consulté le 5 décembre 2025)
95. Franklin Draku. (Mardi 5 août 2025). Les Ougandais sous surveillance de l'État à l'approche des élections de 2026 <https://www.monitor.co.ug/uganda/special-reports/elections/ugandans-under-state-surveillance-ahead-of-2026-elections--5143732> (consulté le 5 décembre 2025)
96. Franklin Draku. (Mardi 5 août 2025). Les Ougandais sous surveillance de l'État à l'approche des élections de 2026 <https://www.monitor.co.ug/uganda/special-reports/elections/ugandans-under-state-surveillance-ahead-of-2026-elections--5143732> (consulté le 5 décembre 2025)

exclut les données de sécurité, permettant ainsi une surveillance sans contrôle. Ces lois favorisent une surveillance étendue avec un contrôle limité, mettant en péril la vie privée, la liberté d'expression et la participation civique.<sup>97</sup> La loi de 2017 sur la lutte contre le terrorisme autorise l'interception des communications sans contrôle judiciaire suffisant, ce qui a un impact sur la société civile et les libertés.

Elle met également en évidence des lois qui conduisent à des arrestations arbitraires et criminalisent la dissidence.<sup>98</sup> Les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes et les membres de l'opposition sont confrontés à une surveillance accrue, au harcèlement et à l'emprisonnement, ce qui érode la démocratie. Par exemple, Canary Mugume, journaliste à NBS Television, a déclaré qu'Apple lui avait précédemment envoyé un message d'avertissement, indiquant qu'il était une cible potentielle d'un logiciel espion lié au gouvernement destiné à surveiller ses données personnelles ou professionnelles.<sup>99</sup> Des

logiciels espions d'Asie du Sud-Est ont ciblé des groupes d'opposition et la société civile, compromettant des appareils. Des logiciels de surveillance de fabrication israélienne, principalement utilisés par la police, extraient des données pour suivre les dissidents, les avocats et les journalistes.<sup>100</sup> Le rapport 2025 sur la cyber-surveillance note une augmentation des attaques par hameçonnage et par logiciels malveillants visant la société civile, perturbant les campagnes et menaçant l'utilisation d'applications cryptées.<sup>101</sup> La crainte croissante d'une infiltration sape la confiance, décourage l'organisation et réprime les manifestations. Les ONG risquent la suspension où sont contraintes de partager des données sensibles sous le coup d'accusations d'activités antigouvernementales. Dans l'ensemble, des lois telles que le Computer Misuse Act créent un effet dissuasif, poussant les militants et les journalistes à l'autocensure par crainte.<sup>102</sup>

Les initiatives « Safe City » et les systèmes d'identification nationaux ont de plus en plus

97. Franklin Draku. (Mardi 5 août 2025). Les Ougandais sous surveillance de l'État à l'approche des élections de 2026 <https://www.monitor.co.ug/uganda/special-reports/elections/ugandans-under-state-surveillance-ahead-of-2026-elections--5143732> (consulté le 5 décembre 2025)
98. Franklin Draku. (Mardi 5 août 2025). Les Ougandais sous surveillance de l'État à l'approche des élections de 2026 <https://www.monitor.co.ug/uganda/special-reports/elections/ugandans-under-state-surveillance-ahead-of-2026-elections--5143732> (consulté le 5 décembre 2025)
99. <https://www.biometricupdate.com/202508/fresh-concerns-over-impact-of-ugandas-expanding-digital-surveillance> (consulté le 31 janvier 2026)
100. Surveillance/logiciels espions : un obstacle pour la société civile, les défenseurs des droits humains et les journalistes en Afrique orientale et australe <https://www.unwantedwitness.org/wp-content/uploads/2025/06/Report-06.06.2025-FINAL.pdf> (consulté le 5 décembre 2025)
101. <https://www.unwantedwitness.org/wp-content/uploads/2025/06/Report-06.06.2025-FINAL.pdf> (consulté le 31 janvier 2026)
102. Franklin Draku. (Mardi 5 août 2025). Les Ougandais sous surveillance de l'État à l'approche des élections de 2026 <https://www.monitor.co.ug/uganda/special-reports/elections/ugandans-under-state-surveillance-ahead-of-2026-elections--5143732> (consulté le 5 décembre 2025)

recours à la technologie de reconnaissance faciale, suscitant des inquiétudes concernant la vie privée, la discrimination et la liberté de réunion en tant que questions relatives aux droits de l'homme. Les violations de données constituent une menace importante, risquant de causer un préjudice à long terme aux individus.<sup>103</sup> Outre les violations, des inquiétudes existent pour la surveillance non autorisée et l'utilisation abusive potentielle des informations biométriques.

Le programme « ville sûre » utilise également des caméras de vidéosurveillance à reconnaissance faciale dans les espaces publics. L'utilisation de la biométrie à des fins de surveillance de masse constitue une grave atteinte au droit à la vie privée, un droit humain fondamental énoncé à l'article 27(2) de la Constitution ougandaise de 1995.<sup>104</sup> De plus, certains craignent que la surveillance biométrique ne renforce les préjugés et la discrimination au sein de la société,<sup>105</sup> et que la prise de conscience des efforts de reconnaissance faciale en temps réel menés par les forces de l'ordre ne porte atteinte aux libertés civiles.<sup>106</sup>

En avril 2025, l'Ouganda s'est également engagé dans un processus d'acquisition, par l'intermédiaire de l'UCC, d'outils de suivi des réseaux sociaux capables de surveiller et de tracer l'activité sur ces réseaux, y compris celle des utilisateurs qui recourent à des VPN pour accéder à Facebook, bloqué depuis les élections nationales de janvier 2021.<sup>107</sup> Le 4 décembre 2025, la Commission ougandaise des communications (UCC) a averti les personnes utilisant des VPN pour accéder à Facebook qu'elles s'exposaient à des poursuites judiciaires.<sup>108</sup> Il s'agit là d'une atteinte grave à la vie privée, d'une surveillance de masse et d'une censure potentielle sous le prétexte de la sécurité nationale.

Le Parlement dispose de plusieurs commissions de contrôle qui supervisent la gouvernance en remplissant leurs rôles constitutionnels consistant à adopter des lois et à contrôler le pouvoir exécutif. Cependant, ces commissions ont du mal à faire en sorte que leurs rapports soient acceptés et que le gouvernement prenne rapidement des mesures correctives. Le système de contrôle

103. <https://www.identity.com/privacy-concerns-with-biometric-data-collection/> (consulté le 5 décembre 2025)

104. La technologie de reconnaissance faciale en Ouganda menace la vie privée <https://www.unwantedwitness.org/ugandas-facial-recognition-technology-threatens-privacy/> (consulté le 5 décembre 2025)

105. <https://www.identity.com/the-intersection-of-artificial-intelligence-ai-and-biometrics/> (consulté le 5 décembre 2025)

106. <https://www.identity.com/the-intersection-of-artificial-intelligence-ai-and-biometrics/> (consulté le 5 décembre 2025)

107. Principes de surveillance et de droits numériques pour l'utilisation de la FRT : Police, FRT, risques et préjudices <https://inclo.net/pillars/surveillance-and-digital-rights/principles-for-use-of-frt/policing-frt-the-rights-risks-and-harms/> (consulté le 5 décembre 2025)

108. Stuart Ampaire. (4 décembre 2025). L'UCC met en garde les utilisateurs de Facebook : « Vous n'êtes pas invisibles » <https://chimpreports.com/ucc-warns-facebook-users-you-are-not-invisible/> (consulté le 5 décembre 2025)

ougandais viole les principes 38 et 39(4) de la CADHP concernant la suppression de contenu en ligne sans procédure régulière, car le gouvernement bloque fréquemment les réseaux sociaux lors d'élections ou de manifestations et utilise des outils de suivi sans procédures transparentes, publiques ou judiciaires, enfreignant ainsi le droit à une procédure régulière. Le principe 41 (atteinte à la vie privée) confère des pouvoirs étendus et non contrôlés en vertu de la loi antiterroriste; l'absence de contrôle indépendant, le libellé juridique vague et l'absence de mécanismes de responsabilité accroissent le risque d'ingérence arbitraire et illégale.

Les agences de renseignement rendent compte directement au président, ce qui aggrave encore les préoccupations.

## Évolutions dans le do-

## maine des TIC et des tech-

## nologies émergentes

L'Ouganda en est actuellement à la phase initiale de l'élaboration d'une réglementation complète sur l'IA qui s'aligne sur les normes éthiques mondiales de l'UNESCO, en mettant fortement l'accent sur les droits de l'homme et le développement économique et en garantissant une gouvernance éthique des données, l'objectif étant de la finaliser en 2025.<sup>109</sup>

Les inquiétudes concernant l'intelligence artificielle (IA) ne cessent de croître, les informaticiens prévoyant que les systèmes intelligents prendront de plus en plus le relais des humains dans les tâches décisionnelles.<sup>110</sup> Selon le rapport 2024 Gouvernement AI Readiness Index d'Oxford Insights, l'Ouganda se classe 132<sup>e</sup> sur 193 pays en matière de développement de l'IA, sur la base des critères suivants: gouvernement, technologie et infrastructures.<sup>111</sup> Malgré ce classement peu élevé, des experts et des organisations locales spécialisés dans l'IA ont formé 2 567 personnes dans le but de former un million

109. Réglementation de l'IA en Ouganda : politique numérique et cadre juridique <https://digital.nemko.com/regulations/uganda-ai-regulation> (consulté le 5 décembre 2025)

110. <https://www.independent.co.ug/ugandans-fear-artificial-intelligence/> (consulté le 9 novembre 2024)

111. Indice de préparation des gouvernements à l'IA 2024 <https://oxfordinsights.com/ai-readiness/ai-readiness-index/> (consulté le 8 janvier 2024)

d'Ougandais d'ici à 2030 afin d'améliorer la perception de l'IA générative.<sup>112</sup> Le gouvernement ougandais déploie également des technologies d'IA dans divers organismes afin d'améliorer l'efficacité, d'accroître la précision, de relever les défis environnementaux, de renforcer la sécurité et de fournir des services personnalisés aux citoyens.<sup>113</sup> Des débats ont eu lieu concernant l'inclusion de réglementations sur l'IA dans le prochain projet de loi de 2025 sur le droit d'auteur et les droits voisins (amendement).<sup>114</sup> Cependant, le Bureau des services d'enregistrement de l'Ouganda (URSB) a rejeté les suggestions des experts juridiques et du Centre de développement du droit (LDC) visant à intégrer une réglementation sur l'IA dans le projet de loi.<sup>115</sup> De plus, l'article 8 a été critiqué pour avoir négligé les plateformes de streaming numérique, ce qui entraîne des pertes de revenus pour les artistes.

Des propositions ont également été formulées en faveur d'un cadre de responsabilité des plateformes, comprenant l'enregistrement obligatoire, des rapports de transparence, la divulgation des algorithmes et des règles de partage des revenus, afin de

garantir que les créateurs reçoivent au moins 50 % des bénéfices nets.<sup>116</sup>

Le gouvernement ougandais met activement en œuvre l'IA dans des secteurs vitaux tels que l'agriculture, la santé, la finance et l'éducation.<sup>117</sup> Ces initiatives démontrent comment la transformation numérique de l'Ouganda améliore les services, augmente la productivité et améliore la qualité de vie des citoyens, en particulier grâce à l'engagement actif de l'Ouganda en faveur d'un effort significatif visant à établir un cadre réglementaire formel par le biais d'actions telles que la rédaction du projet de loi sur l'intelligence artificielle de 2025.<sup>118</sup> La collaboration avec la communauté juridique, le monde universitaire et les Nations Unies vise à établir les réglementations nécessaires. Il est également essentiel de prendre en compte les préoccupations éthiques et les implications sociales de l'adoption de l'IA, notamment la confidentialité des données, les risques de sécurité, la fracture numérique et les suppressions d'emplois. Il est vital de traiter ces questions pour obtenir des résultats durables en Ouganda. L'intégration des technologies d'IA en Ouganda a le potentiel d'améliorer l'efficacité et la

112. [https://www.ntv.co.ug/ug/news/business/uganda-ranks-low-on-global-ai-index-as-experts-aim-to-train-1-million-4824128#google\\_vignette](https://www.ntv.co.ug/ug/news/business/uganda-ranks-low-on-global-ai-index-as-experts-aim-to-train-1-million-4824128#google_vignette) (consulté le 16 novembre 2024)

113. <https://apsdpr.org/index.php/apsdpr/article/view/770>

114. Prisca Wanyenya. (23 août 2025). Des avocats mettent en garde l'Ouganda contre les risques d'exploitation en l'absence de garanties en matière de droits d'auteur sur l'IA <https://parliamentwatch.ug/news-amp-updates/lawyers-warn-uganda-risks-exploitation-without-ai-copyright-safeguards/> (consulté le 5 décembre 2025)

115. Ibid

116. Ibid

117. Fiona Luboga. (20 mars 2025). Façonner l'avenir de l'IA en Ouganda <https://ict.go.ug/media/news/shaping-ugandas-ai-future> (consulté le 5 décembre 2025)

118. <https://www.scribd.com/document/846217865/Artificial-Intelligence-Bill-Draft> (consulté le 5 février 2026)

sécurité, mais elle doit s'aligner sur les principes de l'ACPHR, notamment le principe 39.

### Inclusion numérique

L'Ouganda fait progresser l'inclusion numérique des personnes handicapées (PWD) en accordant des subventions pour l'alphabétisation numérique et la formation, touchant ainsi plus de 1 000 PWD, et en plaidant en faveur de TIC accessibles. La Constitution ougandaise affirme les principes de non-discrimination et d'accessibilité. Par conséquent, l'exclusion des services TIC isole les personnes handicapées de ressources vitales telles que l'administration en ligne, la santé en ligne et le commerce électronique.<sup>119</sup> Des lois telles que la loi de 2019 sur les personnes handicapées nécessitent une application plus rigoureuse pour garantir l'accessibilité et la participation active. Des initiatives telles que l'Observatoire national du numérique font progresser l'objectif de promotion de l'inclusion numérique et de l'accessibilité.

Elles agissent comme une plateforme centralisée qui soutient les personnes handicapées, garantissant leur inclusion dans la transformation numérique de l'Ouganda.<sup>120</sup>

Un appel à propositions lancé par la Commission ougandaise des communications (UCC) et le Fonds ougandais pour l'accès au service universel des communications (UCUSAF) vise à promouvoir l'inclusion numérique des personnes handicapées grâce à l'innovation dans les TIC et à des initiatives de culture numérique.<sup>121</sup> La formation de l'ICBVI sur les compétences numériques générales pour les personnes malvoyantes, dans le cadre de l'UCC/UCUSAF, est en cours et vise à doter les personnes handicapées de compétences numériques pour leur autonomisation.<sup>122</sup>

L'Ouganda s'attache à renforcer la législation existante, telle que la loi de 2011 sur l'utilisation abusive des ordinateurs et la loi de 2014 contre la pornographie, afin d'améliorer la sécurité des enfants en ligne,<sup>123</sup> conformément aux initiatives de protection numérique de l'Union africaine pour l'Ouganda.<sup>124</sup> Néanmoins, de nouvelles lois exhaustives, applicables uniquement en ligne, sont encore en cours d'élaboration. Elles accordent la pri-

119. <https://ict.go.ug/media/news/government-formulates-national-ict-for-disability-policy>

120. L'inclusion numérique : un droit fondamental pour les personnes handicapées en Ouganda (19 mai 2025) <https://app.ict4personswithdisabilities.org/news/14> (consulté le 5 décembre 2025)

121. <https://www.ucc.co.ug/wp-content/uploads/2024/12/Call-for-Proposals-for-UCCUCUSAF-PWD-Support-Grant-V2.pdf> (consulté le 5 décembre 2025)

122. <https://ict.go.ug/media/news/digital-inclusion-for-the-visually-impaired-in-uganda> (consulté le 5 décembre 2025)

123. <https://isoc.ug/wp-content/uploads/2018/10/Advancing-the-plight-of-child-online-in-Uganda.pdf> (consulté le 5 décembre 2025)

124. <https://5rightsfoundation.com/africa-leads-as-first-region-to-adopt-child-online-safety-policy/> (consulté le 5 décembre 2025)

orité à l'intégration de la sécurité numérique dans des politiques plus larges telles que la Politique nationale pour l'enfance, au renforcement des mécanismes de signalement (Sauti 116),<sup>125</sup> et à la lutte contre les contenus pédopornographiques (CSAM) par le biais de sanctions plus sévères et du renforcement des capacités, sous l'égide de l'UNICEF et des autorités locales.<sup>126</sup>

### Fonds de service universel (USF)

Le Fonds de service universel, connu sous le nom de Fonds ougandais pour le service universel et l'accès aux communications (UCUSAF), vise à étendre l'accès aux télécommunications dans les zones non desservies et mal desservies qui ne sont pas commercialement viables pour les opérateurs agréés. En étendant l'accès aux télécommunications, l'UCUSAF contribue à réduire la fracture numérique et à améliorer l'équité tout en soutenant l'ODD 11 pour des villes durables.<sup>127</sup>

L'UCUSAF reçoit des contributions annuelles des opérateurs de télécommunications agréés, qui versent une redevance de 2 % sur leur chiffre d'affaires brut, garantissant ainsi aux populations mal desservies l'accès aux services de communication essentiels.<sup>128</sup>

En mai 2025, MTN Ouganda a annoncé une contribution de 50,55 milliards d'UGX (14,3 millions de dollars américains) au Fonds pour le service universel et l'accès de l'UCC, contre 42,5 milliards d'UGX (environ 12 millions de dollars américains) l'année précédente.<sup>129</sup> De même, Airtel Ouganda a versé 37,9 milliards d'UGX à l'UCUSAF, renforçant ainsi son engagement à étendre la connectivité numérique à travers l'Ouganda.<sup>130</sup> Il s'agit d'une augmentation de 11,4 % par rapport à la contribution de l'année dernière. Afin de garantir à l'Ouganda des services de communication sûrs, rapides, fiables et abordables, Airtel Ouganda a également lancé le premier service d'alerte anti-spam du pays dans le cadre de ses efforts de citoyenneté responsable visant à lutter contre le fléau mondial du

125. <https://endviolenceagainstchildrenconference.org/wp-content/uploads/2024/11/Uganda-1.pdf> (consulté le 5 décembre 2025)

126. <https://www.unicef.org/uganda/what-we-do/child-protection> (consulté le 5 décembre 2025)

127. UCUSAF - Programme d'accès aux infrastructures <https://www.ucc.co.ug/ucusaf/access-infrastructure-program/> (consulté le 18 novembre 2024)

128. JAVIRA SSEBWAMI, « Airtel verse 34,8 milliards d'UGX au fonds pour les télécommunications rurales » (4 avril 2024) <https://www.pmdaily.com/business/2024/04/airtel-pays-ugx-34-8billion-to-rural-telecom-fund.html> (consulté le 18 novembre 2024)

129. MTN Ouganda (12 mai 2025). MTN Ouganda annonce une contribution de 50,55 milliards d'UGX au Fonds pour le service universel et l'accès de l'UCC <https://www.mtn.co.ug/mtn-uganda-announces-ugx-50-55-billion-contribution-to-uccs-universal-service-and-access-fund/> (consulté le 5 décembre 2025)

130. <https://extensia.tech/airtel-uganda-contributes-ugx-37-9-billion-to-national-digital-inclusion-fund/> (consulté le 4 décembre 2025)

spam.<sup>131</sup>

En juillet 2025, l'UCUSAF a recruté des formateurs de formateurs (ToT) dans le cadre de son tout premier projet d'apprentissage en ligne, visant à améliorer l'apprentissage numérique dans les écoles primaires ougandaises grâce à une approche de développement communautaire numérique (ECD), conformément à la loi ougandaise sur les communications de 2013 et à la stratégie IV de l'UCUSAF. En collaboration avec l'université de Nkumba, l'initiative DECEDA s'appuie sur les structures communautaires et les technologies numériques pour offrir une éducation de qualité aux écoles rurales disposant de peu de ressources, en s'appuyant sur la plateforme d'apprentissage en ligne holistique (HELP). De plus, l'UCUSAF soutient plus de 1 417 établissements d'enseignement secondaire et supérieur en leur fournissant des laboratoires informatiques et prévoit de lancer une classe numérique pilote dans certaines écoles primaires d'ici septembre 2025.<sup>132</sup>

En mars 2025, les députés ont également appelé à une augmentation des financements pour améliorer l'accès aux TIC. Un rapport de la commission des TIC et de l'orientation

nationale sur les opérations du fonds met en évidence une pénurie d'ordinateurs dans les écoles secondaires, ce qui entraîne une surfréquentation des laboratoires et un temps de pratique limité pour les élèves.<sup>133</sup> Une évaluation a révélé que si 90 % des personnes interrogées possèdent un téléphone (38 % ont un smartphone), seules 10 % disposent d'un accès fiable à Internet et 62,4 % n'ont encore jamais utilisé Internet. Plus de 80 % des personnes interrogées gagnent moins de 500 000 shillings ougandais par mois. Malgré cela, 77 % sont membres de groupes d'épargne, qui s'appuient principalement sur des registres papier pour la tenue de leurs comptes, ce qui pose des problèmes tels que la fraude et les retards — seuls 3 % utilisent des systèmes automatisés, ce qui souligne la nécessité d'une amélioration.

La Commission ougandaise des communications (UCC) a distribué 16 344 tablettes à des communautés défavorisées dans 91 districts par l'intermédiaire du Fonds ougandais pour le service universel et l'accès aux communications (UCUSAF).<sup>134</sup> Cette initiative vise à renforcer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales, où les infra-

131. ChimpReports. (13 mai 2025). Airtel Uganda verse 37 milliards de shillings ougandais à l'UCC pour soutenir l'accès universel <https://chimpreports.com/airtel-uganda-contributes-shs37bn-to-ucc-in-support-of-universal-access/> (consulté le 5 décembre 2025)

132. <https://uccinfoblog.com/2025/07/08/ucusaf-flags-off-trainers-for-maiden-e-learning-project/> (consulté le 4 décembre 2025)

133. <https://www.parliament.go.ug/news/3634/mps-advocate-better-funding-improve-ict-access> (consulté le 4 décembre 2025)

134. <https://www.monitor.co.ug/uganda/news/national/ucc-moves-to-ratchet-up-digital-inclusion-learning-4879042> (consulté le 4 décembre 2025)

structures éducatives font cruellement défaut. Actuellement, on ne compte que 5 000 écoles dans les zones rurales, contre 10 000 dans les zones urbaines, ce qui se traduit par une faible fréquentation scolaire et des taux d'abandon élevés chez les enfants. De nombreuses écoles rurales manquent d'électricité et d'enseignants qualifiés, d'où la nécessité de tablettes alimentées à l'énergie solaire et pré chargées de contenus éducatifs. Par l'intermédiaire de l'UCUSAF, l'UCC a distribué plus de 150 tablettes aux habitants du district de Kalungu. Cette distribution de tablettes s'inscrit dans le cadre des efforts continus de l'UCUSAF pour améliorer l'inclusion numérique à travers l'Ouganda. Ayant déjà livré plus de 19 000 appareils à 120 villages à travers le pays, le programme vise à atteindre davantage de foyers, afin de garantir que chaque communauté reste connectée à l'ère numérique.<sup>135</sup>

Le projet E-Class, lancé en partenariat avec World Vision Ouganda, vise à améliorer l'apprentissage dans les districts de Buikwe, Nakasongola et Mpigi en intégrant des outils numériques dans les salles de classe.

Treize écoles ont été sélectionnées pour participer à cette initiative, chacune recevant 40 tablettes, un ordinateur portable, un projecteur, une station de recharge et un accès à Internet.<sup>136</sup> Pour de nombreux élèves, cela marque leur premier contact avec des appareils numériques, élargissant ainsi leur accès aux contenus scolaires et enrichissant la manière dont les enseignants dispensent leurs cours.<sup>137</sup>

L'UCUSAF explore de futures collaborations avec des institutions telles que la Makerere University Business School (MUBS) afin de tirer parti des TIC pour améliorer l'éducation et favoriser l'inclusion numérique.<sup>138</sup> Un appel à projets a été lancé en mai 2025 pour permettre aux partenaires de financer un mécanisme de financement des appareils qui aide les communautés défavorisées et mal desservies à acquérir des smartphones à moitié prix, l'UCC contribuant à hauteur de 50 % du coût de l'appareil grâce à un modèle de partage des coûts.<sup>139</sup> Le financement des appareils va changer la vie de nombreux Ougandais, notamment en offrant aux citoyens ordinaires un accès abordable aux smartphones et à d'autres outils essentiels.<sup>140</sup>

135. <https://techreviewafrica.com/news/2058/uganda-communications-commission-distributes-tablets-to-kalungu-district-boosting-digital-inclusion> (consulté le 5 décembre 2025)

136. <https://spyreports.co.ug/bridging-the-digital-divide-e-class-project-transforms-learning-in-ugandan-schools/> (consulté le 5 décembre 2025)

137. <https://spyreports.co.ug/bridging-the-digital-divide-e-class-project-transforms-learning-in-ugandan-schools/> (consulté le 5 décembre 2025)

138. <https://news.mubs.ac.ug/principal-meets-ucusaf-director-to-explore-future-collaborations/> (consulté le 5 décembre 2025)

139. <https://www.ucc.co.ug/wp-content/uploads/2025/05/Call-for-proposals22-05-25.pdf> (consulté le 5 décembre 2025)

140. <https://nilepost.co.ug/business/281768/device-financing-models-empowering-ugandans-to-build-businesses-and-boost-incomes> (consulté le 5 décembre 2025)

## Les droits des enfants en ligne

Les préoccupations concernant la sécurité des enfants en ligne s'intensifient à mesure que la technologie évolue, mettant en évidence les défis liés à la protection de leur vie privée dans les espaces numériques. Bien que divers traités régionaux, tels que la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et la Convention de Malabo, traitent de la protection de l'enfance, ils ne garantissent souvent pas explicitement les droits des enfants à la vie privée en ligne.<sup>141</sup> En Ouganda, bien que les droits à la vie privée soient garantis par la Constitution, il n'existe pas de législation complète traitant spécifiquement de la sécurité en ligne des enfants. Les lois existantes, notamment la loi sur l'enfance et plusieurs lois sur la cybercriminalité, offrent certaines protections, mais l'augmentation de l'utilisation d'Internet, en particulier pendant la pandémie de COVID-19, a accru le risque d'exploitation.<sup>142</sup>

La Commission ougandaise des communications (UCC) promeut activement la sécurité en ligne des enfants par le biais de cam-

pagnes de sensibilisation et de plaidoyer. En collaboration avec l'équipe d'intervention en cas d'urgence informatique (CERT), elle s'efforce de surveiller les menaces en ligne et d'encourager les fournisseurs d'accès à Internet (FAI) à mettre en place des contrôles parentaux. Cependant, les risques restent importants pour les enfants âgés de 12 à 17 ans qui utilisent les réseaux sociaux, où la plupart des cas d'exploitation sont le fait d'auteurs connus.<sup>143</sup> De nombreux enfants ne signalent pas les incidents en raison de la stigmatisation, de la peur ou d'un manque de confiance envers les forces de l'ordre. L'Ouganda est également confronté à des problèmes plus généraux tels que la pauvreté, les taux élevés d'abandon scolaire et les défis en matière de santé mentale, qui compromettent davantage la sécurité des enfants en ligne.<sup>144</sup> Le paysage numérique, renforcé par les outils d'IA, crée de nouvelles opportunités pour les prédateurs de cibler les jeunes vulnérables, tandis que le manque de culture numérique chez les parents et les institutions exacerbe les risques auxquels les enfants sont confrontés dans le monde en ligne.<sup>145</sup> Dans l'ensemble, il existe un besoin urgent de stratégies ciblées et fondées sur des données probantes pour protéger les enfants contre les dangers en ligne.<sup>146</sup>

141. [https://cipesa.org/wp-content/files/Child\\_Protection\\_and\\_Safety\\_Online\\_in\\_Africa\\_Report\\_.pdf](https://cipesa.org/wp-content/files/Child_Protection_and_Safety_Online_in_Africa_Report_.pdf) (consulté le 5 février 2026)

142. Ibid

143. Ibid

144. <https://nilepost.co.ug/news/308317/experts-warn-of-rising-online-child-exploitation-and-persistent-poverty-in-uganda> (consulté le 5 février 2026)

145. Ibid

146.

147. Présentation du projet de loi ougandais sur l'IA de 2025 <https://www.scribd.com/document/846217865/Artificial-Intelligence-Bill-Draft> (consulté le 17 mars 2026)

## Conclusion

Ce rapport dresse un tableau complexe des droits numériques et de l'inclusion, mettant en évidence à la fois les progrès notables et les défis persistants. Dans l'ensemble, l'Ouganda a réalisé des progrès louables dans le développement de son infrastructure numérique et de ses cadres juridiques, mais le pays continue de faire face à des défis importants qui entravent le respect total de la Déclaration de la CADHP. Malgré ces avancées, les menaces persistantes qui pèsent sur la liberté d'expression, la censure généralisée

et les coupures d'Internet soulignent le besoin urgent de réformes. La fracture numérique persistante, en particulier entre les zones urbaines et rurales, ainsi que les obstacles rencontrés par les groupes marginalisés, compliquent encore davantage le contexte des droits numériques. De plus, la sensibilisation du public aux droits numériques reste alarmamment limitée, et l'application des lois existantes en matière de protection des données est insuffisante.

## Recommandations

Le gouvernement devrait :

- Renforcer la mise en œuvre de la loi de 2019 sur la protection des données et la vie privée, et garantir des mécanismes d'application solides. Cela inclut des audits et des évaluations réguliers pour garantir la conformité des entités publiques et privées.
- Élaborer et mettre en œuvre des politiques qui promeuvent les droits numériques conformément à la Déclaration de la CADHP. Créer des lignes directrices claires qui protègent la liberté d'expression et l'accès à l'information.
- Investir dans l'extension des infrastructures Internet, en particulier dans les zones rurales, afin de réduire la fracture numérique.
- Adopter une législation interdisant

- les coupures arbitraires des services Internet et la censure, en particulier pendant les élections et les troubles civils, afin de garantir le droit des citoyens à l'information.
- Modifier les lois répressives telles que la loi de 2022 portant modification de la loi sur l'utilisation abusive des ordinateurs (Computer Misuse Act (Amendment) 2022), qui comporte des restrictions problématiques relatives à l'« accès non autorisé » et à la « communication abusive » – interdites de manière extensive pour réprimer la dissidence en ligne –, ainsi que la loi sur le code pénal (chap. 120).
- Adopter des pratiques transparentes en matière de technologies de surveillance et de protection des données afin de renforcer la confiance du public dans la gestion des données.
- Élaborer des politiques qui intègrent les populations marginalisées dans l'économie numérique et garantissent un accès équitable aux ressources.

#### Les médias devraient:

- S'engager dans un journalisme d'investigation qui mette en lumière les questions liées aux droits numériques et demande des comptes aux autorités en cas de violations. Cela contribuera à la transparence et à la sensibilisation.
- Veiller à ce que la couverture médiatique inclue les points de vue des groupes marginalisés, en particulier ceux des zones rurales, afin de mettre en lumière leurs difficultés et leurs expériences en matière d'accès au numérique.
- Collaborer avec des experts juridiques et des organisations de défense des droits numériques afin de garantir une couverture précise des lois et des politiques affectant les droits numériques, contribuant ainsi à informer le public.
- Adopter les plateformes numériques pour diffuser largement l'information, en particulier pendant les périodes de censure ou de restrictions imposées aux médias traditionnels.

### Les organisations de la société civile devraient :

- Militer activement pour la protection des droits numériques aux niveaux local, régional et national en faisant pression pour obtenir des changements de politique et en dialoguant avec les agences gouvernementales.
- Proposer des programmes de formation pour donner aux citoyens, en particulier aux groupes marginalisés, les moyens de comprendre leurs droits numériques et de savoir comment les défendre. Fournir des ressources pour les aider à comprendre les protections juridiques et à s'y retrouver dans le paysage numérique.
- Mener des recherches continues pour documenter les violations des droits numériques et évaluer l'efficacité des lois et politiques existantes. Partager les résultats avec les parties prenantes afin de promouvoir la responsabilité.
- Favoriser la création de coalitions entre les groupes de la société civile, les médias et les acteurs du secteur privé afin de former un front uni pour défendre les droits numériques et l'inclusion.

### Le secteur privé devrait :

- Mettre en œuvre des politiques solides de protection des données conformes au cadre juridique national et aux normes internationales — Privilégier la transparence dans l'utilisation des données et le consentement des utilisateurs.
- Fournir des formations et des ressources pour améliorer la culture numérique des consommateurs, en particulier dans les communautés défavorisées. Cela peut permettre aux utilisateurs d'utiliser les outils numériques de manière efficace et sûre.
- Œuvrer pour rendre les services Internet et les outils numériques plus abordables et accessibles, en particulier dans les zones rurales et à faibles revenus, grâce à des modèles de tarification innovants ou à des subventions.
- Mettre en œuvre des initiatives de responsabilité sociale des entreprises pour renforcer les droits numériques, par exemple en finançant des projets Internet communautaires ou en soutenant les ONG actives dans ce domaine.

# L'indice Score

Ouganda, 2025



1 = Totalement non conforme; 2 = Légèrement conforme; 3 = Modérément conforme;  
4 = Considérablement conforme; 5 = Entièrement conforme

Indicateur	ACHPR Principe	2024 Score	2024 Score	2025 Justification
Coupures d'Internet	P38(2)			Même si le taux de pénétration d'Internet a augmenté et que les efforts de la société civile pour améliorer l'accès aux services Internet se sont intensifiés, les coupures d'Internet et la censure pendant les élections, ainsi que les effets des lois répressives, limitent considérablement l'accès à l'information et entravent la communication, violant ainsi les droits fondamentaux.
Absence de lois, de politiques et d'autres mesures visant à promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à Internet	P37			Bien que certaines mesures aient été mises en place, l'absence de lois adéquates visant à garantir un accès équitable à Internet à un prix abordable met en évidence une lacune majeure qui nuit à l'équité et à l'inclusion.
Criminalisation des fausses informations	P22(2)			Si les réglementations peuvent viser à lutter contre la désinformation, elles échouent souvent et portent atteinte aux protections de la liberté d'expression. Elles peuvent être détournées à l'encontre de la dissidence, notamment compte tenu des références aux

Indicateur	ACHPR Principe	2024 Score	2024 Score	2025 Justification
				arrestations liées aux fausses informations. De plus, l'existence de lois criminalisant la diffusion de ce qui est considéré comme des « fausses informations » impose une grave restriction à la liberté d'expression.
Législation sur la sédition	P22(2)			La sédition a été abolie en tant qu'infraction dans la loi sur le code pénal. Cependant, les voix critiques sont réduites au silence par des lois telles que la loi de 2022 sur l'utilisation abusive des ordinateurs (modifiée), qui restreignent la liberté d'expression et sont utilisées pour étouffer la critique, ce qui constitue une menace sérieuse pour les normes démocratiques. Cela engendre une peur de s'exprimer chez les citoyens et les médias.
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens	P22(2)			La prévalence des arrestations arbitraires et du harcèlement crée un climat de peur et entrave la liberté d'expression et les libertés civiles.
Législation sur la protection des données	P42			Bien que certaines mesures et réglementations en matière de protection des données existent, notamment des efforts continus visant à établir un cadre et une application limitée, il n'existe pas d'autorité indépendante chargée de la protection des données. La mise en œuvre reste inégale et insuffisante, ce qui témoigne de défis importants en matière d'application pratique et de sensibilisation du public aux mesures de protection visant à préserver efficacement la vie privée.

Indicateur	ACHPR Principe	2024 Score	2024 Score	2025 Justification
Les États interviennent et exigent la suppression de contenus en ligne par les intermédiaires du web.	P38 et P39(4)			L'ingérence de l'État dans le retrait de contenus en ligne porte atteinte à la liberté d'expression et témoigne de pratiques de censure qui restreignent sévèrement l'accès à l'information et limitent la diversité des points de vue en ligne. La mention de lois floues pouvant conduire à l'autocensure et à une utilisation abusive potentielle des lois sur la surveillance indique des défis importants pour la liberté d'expression.
Atteinte à la confidentialité des communications	P41			Les atteintes répétées à la vie privée constituent une violation importante des droits individuels et sapent la confiance dans les communications numériques.
Manquement du gouvernement à son obligation de divulguer et de diffuser de manière proactive des informations sur les technologies numériques.	P29(3)			L'environnement juridique ougandais manque de transparence et de divulgation proactive en matière de technologies numériques, ce qui indique un manquement à l'obligation de garantir l'accès à l'information.
IA et technologies émergentes Stratégies nationales	P39(6)			Toutefois, l'Ouganda dispose actuellement d'un qui vise à réglementer le développement et l'utilisation de l'IA dans le pays. Bien que certaines stratégies existent, comme le groupe de travail national sur l'IA, leur efficacité et leur conformité aux normes internationales doivent encore être évaluées et

Indicateur	ACHPR Principe	2024 Score	2024 Score	2025 Justification
				améliorées. Cela s'explique par les préoccupations importantes concernant la vie privée, la liberté d'expression et le climat général de surveillance et de censure qui pèse sur les TIC et les technologies émergentes en Ouganda.
Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques en faveur des enfants visant à promouvoir leur sécurité numérique et la protection de leur vie privée en ligne	P37(5)			<p>La situation actuelle en matière de sécurité numérique et de protection de la vie privée des enfants en Ouganda reste insuffisante. Bien que des cadres existants soient en place, ils ne comportent pas de dispositions spécifiques pour traiter de la sécurité en ligne des enfants. Des politiques et des lois plus complètes sont nécessaires pour répondre de manière adéquate aux risques particuliers auxquels les enfants sont confrontés dans l'environnement numérique, notamment le harcèlement et l'exploitation en ligne. De plus, les efforts visant à sensibiliser et à éduquer les parents, les tuteurs et les enfants à la protection de la vie privée en ligne restent limités. Il existe un besoin urgent d'initiatives collaboratives impliquant le gouvernement, la société civile et les entreprises technologiques afin de créer une expérience en ligne plus sûre pour les enfants. L'adoption récente par l'Union africaine d'une politique sur la sécurité et l'autonomisation des enfants en ligne pourrait avoir une incidence sur les initiatives à venir en Ouganda en matière de sécurité et d'autonomisation des enfants en ligne.</p>

Indicateur	ACHPR Principe	2024 Score	2024 Score	2025 Justification
Inclusion numérique	P37(3)			Des efforts sont déployés pour améliorer l'inclusion numérique, mais les disparités en matière d'accès et d'utilisation indiquent la nécessité de mettre en place des initiatives plus ambitieuses. Des obstacles tels que les pratiques de surveillance, l'accès limité aux technologies et les préoccupations relatives à la vie privée entravent toute avancée significative, ce qui place l'Ouganda en dessous du seuil de conformité substantielle.

NOTE TOTALE (sur 60)	2024: <b>28</b>	<b>2025</b>  <b>25</b>
----------------------	--------------------	------------------------------



374 Borno Way, Yaba 101245, Lagos, Nigeria.  
[www.paradigmhq.org](http://www.paradigmhq.org)